MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITE TOULOUSE CAPITOLE

Décision portant nomination du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études, branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE TOULOUSE 1, session 2023

Le président de l'université Toulouse Capitole,

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2011 relatif aux modalités d'organisation et aux règles de désignation des jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 16 mars 2021 portant adaptation des règles de composition des jurys de concours de recrutement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19 ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture de concours pour le recrutement d'ingénieurs d'études,

DÉCIDE :

Article 1er : Sont nommés membres du jury d'admission pour le concours externe de recrutement d'ingénieurs d'études dans la branche d'activité professionnelle E (informatique, statistiques et calcul scientifique), emploi-type Ingénieur-e en ingénierie logicielle, ouvert au titre de l'affectataire UNIVERSITE TOULOUSE 1, au titre de l'année 2023 :

Monsieur ARMENGAUD Christian, igr, président, Université Toulouse Capitole, Toulouse.
Madame SENGES Valérie, igr, vice-présidente, Université Toulouse Capitole, Toulouse.
Madame AMOROS Anne-Bernadette, ige hors cl, experte, Université Toulouse 3 Paul Sabatier, Toulouse.
Monsieur ENRICI Marc, igr hors cl, expert, Institut national des sciences appliquées, Toulouse.
Monsieur PARKER David, igr 2ème cl, expert, Université Toulouse 3 Paul Sabatier, Toulouse.
Madame LE BASTARD Estelle, ige, suppléante, Université Toulouse Capitole, Toulouse.
Monsieur PLANCHAIS Arnaud, ige, suppléant, Université Toulouse Capitole, Toulouse.

Article 2 : En cas d'empêchement du président désigné, la présidence sera assurée par la vice-présidente désignée.

Fait à Toulouse, le 13 juin 2023

UNIVERSITÉ TOULOUSE CAPITOLE

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services
de l'Université Toulouse Capitole

Frédéric FAIST

Le Président de l'Université,

Hugues KENFACK